



COMPTE- RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Date de convocation : 05/06/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt, le onze juin à 20 heures 45.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Etaient présents : M. DEMAZURE Julien, Mme DUCHEMIN Marie- Christine, M. ANNE Olivier, Mme DEMAZURE Sabine, M. DENOYELLE Jocelyn, Mmes LEHÉRICEY Sandrine, FÉMEL Marie- Lise, M. Louis GUIRADO , Mmes LÉCLUSE Odile, PESQUET Catherine, BRUNET Laurence, MM. MULOT Lionel, BRISBOUT Géry, GILLES Hugues, Mme VINCENT Virginie, M. BAZILE Cédric, Mme LABBÉ Vanessa, M.SÉMARD Benjamin, formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : M. Pierre DELAMOTTE (Pouvoir à M. Hugues GILLES)

Mme DUCHEMIN est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Pierre DELAMOTTE a donné pouvoir à M. Hugues GILLES.

FINANCES

**Compte administratif 2019**  
**Affectation de résultats sur le Budget Primitif 2020**  
(délibération n°011/2020)

Le compte administratif, en tout point conforme au compte de gestion est adopté à l'unanimité, (M. DEMAZURE, Maire, comme le prévoit les textes, ne prend pas part au vote).

RESULTATS DE CLOTURE 2019

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2019	2 386 847.66	2 463 239.22
Excédent 2018 reporté		19 273.87
<b>Totaux à la clôture 2019</b>	<b>2 386 847.66</b>	<b>2 482 513.09</b>
Résultat 2019		<b>+ 95 665.43(1)</b>

INVESTISSEMENT hors RAR	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2019	682 462.39	998 996.55
Résultat 2018 reporté (déficit)	114 465.42	
<b>Totaux à la clôture 2019</b>	<b>796 927.81</b>	<b>998 996.55</b>
<b>RESULTAT 2019 hors RAR (excédent)</b>		<b>+ 202 068.74 (2)</b>

**RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2019 : (1)+(2) : + 297 734.17€**

INVESTISSEMENT avec RAR	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2019	796 927.81	998 996.55
RAR	182 876.00	101 615.00
<b>Totaux à la clôture 2019</b>	<b>979 803.81</b>	<b>1 100 611.55</b>
<b>RESULTAT 2019 (excédent)</b>		<b>120 807.74</b>

M. ANNE décline à l'assemblée l'ensemble des travaux d'investissements réalisés en 2019 :

- Travaux de remplacement des huisseries et installation de volets à la salle polyvalente et aux écoles. Ces travaux n'ont pas été achevés en 2019 et font l'objet de restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes (subventions)
- Travaux de restauration de vitraux et menuiseries à l'Eglise, toujours en cours, et qui font aussi l'objet de restes à réaliser
- Construction d'un skate-park
- Acquisition d'un camion Ampliroll aux services techniques
- Acquisition d'une table de tri sélectif à la cantine (Engagements COP 21)
- Divers petits investissements

Il présente aux conseillers municipaux un graphique permettant de suivre l'endettement de la commune faisant remarquer que, depuis 2014 et jusqu'en 2018, la collectivité s'est désendettée. En 2019 la courbe s'inverse avec la réalisation du prêt de 200 000€ contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour la réalisation des travaux qui permettront, notamment, de réaliser des économies d'énergie.

Le résultat d'investissement excédentaire -généralisé par la vente de la Maison dite « Mercier » à Logiseine- et par la réalisation du prêt de 200 000€ - permettant d'abonder la section d'investissement du budget primitif 2020, le résultat de fonctionnement 2019 : 95 665.43€ est intégralement reporté en fonctionnement sur le budget primitif 2020 (affectation de résultats).

<b>Budget primitif 2020</b> (délibérations n°012 à 015/2020)
---

M. ANNE précise que le budget primitif 2020 reste à un niveau stable, contraint depuis plusieurs années par la baisse des dotations de l'Etat et le transfert de charges à la Métropole (250 940€) notamment.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 1 885k€ et en section d'investissement à 587k€.

Les principaux investissements 2020 sont les suivants :

- Fin des travaux d'huisseries à la salle polyvalente (Restes à réaliser retardés par la crise sanitaire du COVID)
- Remplacement chaudière, remplacement des centrales de traitement de l'air et d'une sauteuse à la cantine
- Acquisition d'un nouveau logiciel de prêt et achat de mobilier à la bibliothèque
- Fin des travaux- entrepris en 2019- de restauration de vitraux et de menuiseries à l'église
- Mobilier urbain et signalétique
- Remplacement des huisseries et de l'abri de jardin à la crèche
- Matériel aux services techniques
- Fin des travaux d'huisseries aux écoles (Restes à réaliser retardés par la crise sanitaire du COVID)-  
Enduits extérieurs, peinture de la salle de jeux et achat de divers mobiliers à l'école maternelle  
Peinture du hall d'entrée et abaissement des plafonds dans les salles de classe à l'école élémentaire, permettant une isolation thermique et phonique.
- Pose de radiateurs basse consommation dans la salle du Conseil Municipal, acquisition d'une armoire ignifugée pour la conservation des archives
- Inscription d'une somme forfaitaire pour frais d'études dans le cadre du projet d'un équipement multisports et associatif.

Mme LÉCLUSE souligne qu'il pourrait être opportun, lors de la réfection des façades à l'école maternelle, de procéder à une isolation des murs par l'extérieur, ce à quoi il lui a précisé, que compte tenu des surfaces vitrées importantes et rénovées, il n'y aura pas un réel intérêt.

Concernant le budget de fonctionnement, M. MULOT souhaite savoir pourquoi le budget « prestations de services » est en forte augmentation : il s'agit de l'externalisation de l'entretien des espaces verts du lotissement des Beauxrepaires qui vont être intégrés dans le domaine communal.

M. DEMAZURE invite les conseillers municipaux à délibérer sur le budget tel que présenté :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES (en €)	
011 Charges à caractère général	476 487
012 Charges de personnel	1 046 033
014 Atténuation de produits	208 104
65 Autres charges de gestion courante	112 801
66 Charges financières	41 500
67 Charges exceptionnelles	200
<b>TOTAL</b>	<b>1 885 125</b>
RECETTES (en €)	
013 Atténuations de charges	12 600
70 Produits des services	307 484
73 Impôts et taxes	852 267
74 Dotations et participations	576 787
75 Autres produits de gestion courante	24 234
76 produits financiers	8 776
77 Produits exceptionnels	7 311.57
002 Résultat 209 reporté	95 665.43
<b>TOTAL</b>	<b>1 885 125</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES (en €)	
16 Remboursement d'emprunts	112 617
20 Immobilisations incorporelles	36 219
21 Immobilisations corporelles	434 666
020 Dépenses imprévues	4 045.74
<b>TOTAL</b>	<b>587 547.74</b>
RECETTES (en €)	
001 Solde exécution 2019 reporté	202 068.74
10 Dotations, fonds divers et réserves	15068
27 Autres immobilisations financières	50 316
13 Subventions d'investissement	200 095
024 Produits des cessions	120 000
<b>TOTAL</b>	<b>587 547.74</b>

Il est adopté à l'unanimité.

S'ensuit la déclinaison des subventions aux associations pour 2020 ;

M. MULOT constate une différence entre le montant inscrit en totalité au compte 6574 (subventions) et le montant alloué individuellement à chaque association, tel qu'il va être soumis au vote.

M. DEMAZURE explique qu'il a souhaité porter au budget un fonds d'aide de 10 000€ suite à la crise sanitaire et à la perte d'exploitation de certaines structures associatives : 2 à 3 associations neuvillaises pourraient, potentiellement, être concernées.

Pour répondre à Mme LEHÉRICEY, il est précisé que l'Association Pulse'Arts est une chorale située à la Toupie.

Suite à l'intervention de M. GUIRADO, M. DEMAZURE souligne que toute demande de subvention formulée est associée à un dossier financier : projets, bilan, compte d'entreprise, relevés de comptes bancaires, nombre d'adhérents etc...

Mme DEMAZURE ajoute qu'une association peut à un moment donné faire une demande d'aide sur un projet ponctuel.

Mme DEMAZURE ne prend pas part au vote concernant l'attribution au Centre Multiloisirs, et Mme LÉCLUSE, concernant l'attribution à l'ASCO. Les subventions telles qu'inscrites au Budget primitif sont votées à l'unanimité

<b>6574-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>2020</b>
LES AMIS DU CHANDOISEAU	<b>1250</b>
EIE	<b>1197</b>
MULTILOISIRS	<b>2500</b>
ABEIL	<b>1300</b>
ASCO	<b>1500</b>
USMEF	<b>800</b>
APE CO	<b>100</b>
Ludens	<b>1000</b>
PULSE ARTS	<b>250</b>
TENNIS YMARE	<b>800</b>
FONDS EXCEPTIONNEL COVID	<b>10000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 697,00</b>

Taxes communales 2020 :

M. DEMAZURE rappelle l'objectif de la présente municipalité de réaliser au cours de sa mandature un projet d'équipement sportif et associatif.

Il rappelle que les taxes foncières n'ont subi aucune évolution depuis de nombreuses années et propose de les augmenter dès 2020.

Il expose à l'assemblée, qu'avec, la disparition du Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée, dont la participation communale (11 000€) était fiscalisée, l'effort fiscal demandé aux Neuvillais sera moindre. Cet effet sera amplifié par la disparition annoncée- à terme- de la taxe d'habitation.

Mme LÉCLUSE demande ce qui en sera de la part départementale de taxe foncière.

M. DEMAZURE l'informe de l'existence d'une réflexion sur son transfert intégral au profit des communes. En compensation, les Départements seraient amenés à percevoir une part de TVA.

M. DEMAZURE propose donc une augmentation des taux des taxes foncières bâti et non bâti qui permettra une augmentation du produit fiscal estimée à 30 000€ par an et qui, à terme, viendra abonder le futur investissement.

Les taux proposés, étant entendu qu'avec la réforme en cours de la taxe d'habitation, son taux reste figé, sont adoptés à l'unanimité de l'assemblée

	TAUX 2019	TAUX 2020
TAXE HABITATION	13.16%	13.16%
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	19.10%	20.60%
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	39.33%	40.83%

Fiscalisation de la participation communale au SIDEAL :

M. DEMAZURE informe le conseil que deux options s'offrent aux communes afin de financer la participation due au SIDEAL (environ 80 000€ pour La Neuville Chant d'Oisel) :

- Fiscalisation : chaque contribuable voit apparaître sa contribution sur la ligne « Intercommunalité »
- Inscription au budget primitif : c'est la commune qui paye directement au Syndicat.

Afin de ne pas alourdir le budget, la décision a été prise depuis de nombreuses années de fiscaliser cette contribution.

Le conseil municipal maintient en 2020 le principe de la fiscalisation.

M .ANNE souligne que cette participation permet d'abonder les budgets, à la fois, de fonctionnement et d'investissement dont les travaux de rénovation récents et qui ont coûté environ 2 M€.

M. DEMAZURE ajoute que l'appartenance au SIDEAL permet à deux classes de bénéficier de l'accès et du transport à la piscine sur le temps scolaire. Les enfants fréquentant le centre de loisirs aux vacances sont aussi accueillis à la piscine de Pont-Saint-Pierre et toute famille neuvillaise bénéficie d'un tarif réduit.

M. DEMAZURE rappelle le choix de rester adhérent au SIDEAL et de ne pas rejoindre le projet de piscine du Plateau Est de Rouen.

Par ailleurs, La Neuville Chant d'Oisel est le 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> contributeur du SIDEAL. Aussi la sortie de la commune de ce syndicat ne serait pas neutre, risquerait d'en remettre en question le financement et pourrait être une porte ouverte pour d'autres communes. Cette décision a été prise afin d'assurer la stabilité du SIDEAL et d'honorer l'accueil qui avait été initialement et à sa création en 1995 réservé à la commune.

Il demande enfin, aux conseillers municipaux délégués, d'avoir un regard appuyé sur le SIDEAL dont la gestion est plutôt bonne.

#### Frais de représentation du Maire :

Le conseil municipal vote l'attribution d'une somme forfaitaire de 2000€ annuels au titre des frais de représentation de M. DEMAZURE.

**Demandes de subvention 2020**  
(délibérations n°016 à 018/2020 & 022/2020)

Monsieur DEMAZURE rappelle que le budget d'investissement voté ce jour fait état d'un projet de rénovation et mises aux normes des écoles, tel que précédemment décrit et du remplacement des huisseries et acquisition d'un abri de jardin à la crèche. Des financements peuvent être obtenus auprès des services de l'Etat, de la Métropole Rouen Normandie et de la CAF, selon les plans de financements suivants :

- MISE AUX NORMES DES ECOLES

Financement	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
DETR	68 680,39€	30%	20 604,11€
DSIL	68 680,39€	20%	13 736,08€
MRN	68 680,39€	25%	17 170,10€
Total des aides publiques			51 510,29€
Autofinancement fonds propres	17 170,10€		

- HUISSERIES & ABRI JARDIN CRECHE :

Financement	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
CAF	49 895,78€	70%	34 927,05€
Total des aides publiques			34 927,05
Autofinancement fonds propres	14 958,74		

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des projets sollicite les subventions pouvant être obtenues.

M. DENOYELLE souligne, qu'au vu des financements pouvant être obtenus, il demeure intéressant d'externaliser certains travaux.

**AFFAIRES GENERALES**

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**  
(délibération n°019/2020)

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le Contrôle de Légalité de la Préfecture, relativement à la précédente délibération n°008/2020 (Désignation des commissions), a interpellé la collectivité sur la nécessité de procéder à un scrutin de liste et à l'élection de membres titulaires et suppléants en nombre égal au sein de la Commission d'Appel d'Offres, ce qui n'a pas été fait.

Les services préfectoraux nous ayant aussi informés que la commission d'appel d'offres n'est mobilisable que lorsqu'une procédure de marchés dont le montant est supérieur ou égal au seuil des marchés européens (5 345 000€ HT actuellement conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT) est lancée, M. DEMAZURE propose de créer une commission des « marchés publics » en remplacement de la CAO et d'en désigner :

- M. DEMAZURE Président
- MM. ANNE, DENOYELLE, SÉMARD, membres

**AVENANT A LA CONVENTION D'ORGANISATION ET DE PARTICIPATION DES COMMUNES  
MEMBRES DE L'AMICALE DES MAIRES DU PLATEAU EST DE ROUEN A LA MISE EN PLACE  
D'UN POSTE CNI-PASSEPORT  
(délibération n°020/2020)**

M. DEMAZURE rappelle que l'Amicale des maires du Plateau Est de Rouen est à l'initiative de la mise en place à Mesnil Esnard d'un poste « cartes nationales d'identité – passeports » financé à hauteur de 8000€ par an par l'Etat, le reste à charge-dont les frais de personnel- devant être réparti entre les communes à l'initiative du projet..

Une convention en réglant les modalités de fonctionnement et les modalités financières a donc été établie, prévoyant, notamment, la priorité qui serait donnée à l'accueil des usagers domiciliés dans les communes du plateau Est.

Les conseils municipaux ont précédemment approuvé cette convention.

Le service préfectoral de légalité a demandé aux seules communes de Gouy et La Neuville Chant d'Oisel de retirer leur délibération au motif que -dans ses termes- l'article 6 de la convention- faisait état « d'un accueil privilégié réservé aux habitants des communes de l'Amicale » et ainsi constituait une rupture du principe d'égalité des droits qui régit le fonctionnement des services publics.

Aussi, toutes les communes sont amenées à délibérer à nouveau sur un avenant visant à modifier l'article 6 de la convention initiale et à respecter l'égalité des droits aux services publics.

**URBANISME**

**Reprise des espaces verts du Lotissement des Beauxrepaires  
(délibération n°021/2020)**

A la demande de la Société prestige Foncier, aménageur, M. DEMAZURE propose que soient intégrés au domaine privé communal les espaces verts du lotissement des Beauxrepaires.

Cette reprise ne pourra se faire qu'après l'obtention de l'accord de tous les riverains propriétaires ou co-lotis. Un état des lieux a d'ores et déjà été fait. Un acte notarié viendra finaliser cette intégration.

Mme LÉCLUSE s'interroge sur la responsabilité des parties en cas de défaut qui surviendrait, ce à quoi M. DEMAZURE répond que ce serait de la responsabilité de la commune.

Après divers échanges, Mme PESQUET demande quelle aide à la gestion des espaces verts existe.

M. DEMAZURE souligne les compétences de la MRN dans ce domaine.

L'accord de principe sur l'intégration des espaces verts du lotissement des Beauxrepaires au domaine privé de la commune est donné à l'unanimité.

La séance est levée à 22h10.

LE MAIRE  
Julien DEMAZURE

